

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE

D'ACTION SOCIALE pour les PERSONNELS du Ministère de l'Intérieur

ASSEMBLEE GENERALEJUIN et SEPTEMBRE 2022

Présentations des Bilans et comptes annuels 2021



Liberté Égalité Fraternité





12 Rue de Vergennes 78 000 VERSAILLES

Tél. 01 39 50 45 11 adasp78@maisondelapolice.com

www.maisondelapolice.com

Ordre du Jour

Assemblée Générale Ordinaire

JUIN et SEPTEMBRE 2022

Décision des membres du Conseil d'Administration (Mai 2022)

<u>1ère Partie</u>: JUIN 2022 (semaine N°26)

Consultation et vote électronique des différents rapports et bilans de l'exercice 2021 par les membres représentant les adhérents du 1^{er} et 2nd Collège

- ✓ Le mot du président
- ✓ Bilan d'activité (indicateurs CPOM)
- ✓ Rapport de gestion
- ✓ Rapport(s) de M. le Commissaire aux comptes
- ✓ Approbation des comptes et affectation du résultat
- ✓ Quitus de leur gestion au Conseil d'Administration

2nd Partie: Mercredi 28 septembre 2022

REUNION des Membres représentant les adhérents du 1er et 2nd Collège

- ✓ Constitution du bureau de l'Assemblée
- ✓ Appel et vérification du quorum pour chaque collège
- ✓ Résultat des consultations de la 1ère partie de l'AGO
- ✓ Validation des nouveaux membres du CA
- ✓ Validation du nouveau RI
- ✓ Montant des Cotisations 2023
- ✓ Débats : Parole aux adhérents (FOCUS sur l'activité et la gestion 2021)
- ✓ Objectifs et orientations
- ✓ Clôture des travaux

L'ADASP Yvelines en quelques mots...

L'association ADASP 78, depuis 1957, a pour vocation, le développement de l'Action sociale, envers les agents du ministère de l'Intérieur du Département des Yvelines et de leurs familles, comme cela est précisé dans notre mission sociale au travers de notre accord de partenariat avec le ministère de l'Intérieur et la Préfecture des Yvelines.

L'ADASP Yvelines est une association départementale d'action sociale mais, de par ses prestations de restauration et d'hébergement, elle est devenue une Entreprise à vocation sociale, à but non lucratif dont la gestion est désintéressée.

Les membres du Conseil d'Administration ont une volonté sans faille de conduire une politique économique, sociale et solidaire de proximité en direction de tous les agents du ministère de l'Intérieur et de leur famille en privilégiant la proximité et le dialogue; l'humain étant au centre de toutes ses décisions pour mener à bien sa mission sociale.

Son objectif est de tisser un lien associatif de solidarité entre les hommes et les femmes de la

police nationale ; un lien reconnu indispensable par le ministère de l'intérieur dans le cadre du Plan de Prévention du Suicide.

L'ADASP Yvelines est reconnue comme un acteur exclusif et un partenaire social pour le développement de l'action sociale en matière d'hébergement et de restauration.

Depuis 2010 la convention d'objectifs et de moyens (CPOM) entre la préfecture des Yvelines et notre Association est renouvelée pour une durée de 3 ans.



« C'est également en leur qualité de personnels actifs de police et souvent par leur expérience antérieure du terrain, que ces personnels dirigeants de l'association, au-delà de la prestation en tant que telle, créent du lien et de la solidarité. A l'heure actuelle, ainsi que le souligne une nouvelle fois le rapport du médiateur de la police nationale, c'est une nécessité absolue pour la nationale »

Michèle KIRRY, Préfete, Directrice des Ressources et des Compétences de la Police Nationale Paris, le 04/05/2016

Le mot du Président

ors de notre précédente Assemblée Générale, j'évoquais la nécessité de nous réinventer afin de nous adapter le plus justement possible aux besoins de nos collègues et à la réalité de la situation.

Honnêtement je ne pensais pas que la difficulté serait aussi importante au quotidien, que ce soit dans le secteur de la restauration ou de l'hébergement.

La réorganisation du restaurant mise en place en 2020, self-service, plateforme de réservation et vente à emporter, nous a permis de résister à cette nouvelle crise sanitaire et donc de maintenir un service de restauration de qualité pour l'ensemble des agents.

Bien sûr je n'oublie pas également les aides financières de l'état qui ont préservé notre trésorerie.

Malheureusement la fréquentation de notre restaurant n'est toujours pas revenue à celle de 2019. Certains agents ont modifié radicalement leurs habitudes de restauration en raison du télétravail mais également par peur ou par précaution afin d'éviter toutes contaminations.

Lors de notre dialogue de gestion annuel avec la cheffe de l'action sociale de la Préfecture des Yvelines, nous avons réfléchi à de nouvelles dispositions pour l'année 2022 (nouvelle méthode de calcul pour l'attribution de la subvention de fonctionnement, mise en place d'une subvention d'harmonisation pour les agents en complément de la PIM et subventions d'équipement pour le remplacement du gros matériel de cuisine).

Ces propositions devraient nous permettre de présenter à notre administration un modèle économique viable à long terme, en adéquation avec les objectifs fixés et notre mission de restauration sociale de proximité.

Dans le cadre de notre PPR (Plan Pluriannuel de Rénovation de nos foyers), notre projet d'installation de deux chaudières économiques de nouvelle génération a enfin été réalisé. En parallèle, dans le but

d'adapter notre offre d'hébergement à la demande de nos collègues, nous avons décidé de réduire à compter du 1^{er} trimestre 2022 notre capacité d'hébergement afin de proposer davantage de chambres individuelles.

Début décembre, avec le départ programmé de Raymond Coz pour faire valoir ses droits à la retraite, une page de notre histoire associative a été tournée et nous avons donc élu un nouveau secrétaire général.

Je tiens à te remercier Raymond pour toutes ces années à mes côtés et ton investissement sans faille au sein de l'Adasp. Merci d'avoir accepté un nouveau mandat d'adjoint au sein du bureau et de consacrer un peu de temps à l'ADASP 78 entre jardinage, bricolage et ton rôle de papi.

François Bersani, notre nouveau secrétaire général, bien qu'il ne soit pas mis à disposition auprès de notre association, comme l'était son prédécesseur, il n'en demeure pas moins, du fait de ses responsabilités syndicales et connaissances du métier qu'il aura toutes les compétences pour conduire la mission que je lui ai confiée.

A l'heure où j'écris ces quelques lignes, s'ajoutent à la crise économique actuelle de nouvelles crises, financière et sanitaire.

Aussi, la réalisation de nos objectifs ne pourra se faire qu'au travers une coopération solide et constructive avec notre Administration de tutelle et la Préfecture des Yvelines : un partenariat gagnant-gagnant pour une mission de politique sociale de qualité au service de tous les agents et de leur famille.

Christian HAVELANGE

RAPPORT D'ACTIVITE

La gestion de l'Association

Elle est assurée par son Conseil d'Administration (mandat 2021 - 2024) décidant collégialement des orientations à prendre pour mener à bien sa mission sociale dont les objectifs sont précisés dans la convention de partenariat signée avec la Préfecture des Yvelines (CPOM 2020-2023)

Trois membres du Bureau sont membres permanents (MAD). Ils assurent la gestion courante des différents Pôles :

- Siège (vie associative et Fonds Social de solidarité)
- Restauration
- Hébergement

Périmètre de la C.P.O.M.

Ils ont également en charge la rédaction des différents Procès-verbaux, l'enregistrement des adhésions, la communication (site Internet, Facebook, mailing etc.) et la relation avec son réseau de délégués, les assistantes sociales, les mutuelles, les associations, les syndicats et les différents services de notre administration de tutelle en charge de la politique sociale au ministère de l'Intérieur.

Le Conseil d'Administration (Mandat 2021 - 2024)

Les membres du Bureau:

Président: Christian HAVELANGE (MAD)

Vices - Présidents: Daniel Fortain - Francis SAUVADET

Secrétaire Général : François BERSANI Secrétaire Adjoint : Raymond COZ (MAD) Trésorier Général : Carole NECTOUX (MAD)

Trésorier Adjoint: Jacques MAURIE

Bon à savoir

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de 3 ans. (Statuts et RI sur <u>www.maisondelapolice.com</u>)

Les Administrateurs:

François BERSANI, Manuel KELLER, Virginie KTORZA, Sylvain MAGNIEZ, Jean Pierre STRZEPEK, Cyril THIBOUST



À la suite du départ de M. MAGNIEZ

Nouveaux membres du Conseil d'Administration compter du 20 Avril 2022 :

- Didier Guillard
- Olivier Sergent

Les principales délibérations du Conseil d'administration en 2021

- COVID 19: Organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire (exercice 2020) en 2 parties: consultation électronique courant septembre 2021 et en présentiel le 30/11/2021.
- Comptes arrêtés au 31/12/2020 avec un bénéfice de 8647 €.
- Approbation de la liste des délégués représentant le second collège en Assemblée Générale.
- PGE : attribution d'un prêt de 70 000 € remboursable sur 5 ans (mensualité de 1 211.77€)
- Reconduction de l'action sociale restauration pour les agents du ministère de l'Intérieur dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 480, appelée « subvention sociale ADASP 78 » au taux unique de 1.21€.

Moyens: Financiers, humains Nos et

techniques

Les adhésions: 50 contre 56 en 2020

Membres Actifs: 25 contre 29 en 2020.

Membres Bienfaiteurs Hébergement: 22 contre 24

Membres bienfaiteurs Restauration: 3 contre 3



L'adhésion à l'ADASP 78 n'est pas obligatoire pour les Agents du Ministère de l'Intérieur souhaitant bénéficier de nos prestations de Restauration et d'Hébergement. (Recommandation N°4 - rapport IGA

Les subventions : aides de l'Etat (COVID 19)

Activité partielle : 25 840€ Fonds de solidarité : 56 185€

Les subventions accordées par le MI

- Dans le cadre du partenariat social liant l'ADASP 78 à la Préfecture des Yvelines (Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens) :
 - Subvention de fonctionnement destinée à participer aux charges de personnels employés à titre privé: 61 251€ (ce montant correspond au reliquat 2020)
- Conformément à la réglementation commune en matière de prestations d'action sociale interministérielles:
 - PIM de 1.27€ pour les agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 480 : 2 453.58€ (1 902 : DRCPN 1 464 et DRH 438)

Les subventions inter-pôles:

- INVESTISSEMENT = 28 188.02 €
- FONCTIONNEMENT = 2080.75 €



Le Fonds Social Solidarité ADASP 78 verse chaque année des subventions de fonctionnement et d'investissement à ses 3 pôles d'activités (Siège, Restauration, Hébergement)

Voir le rapport de gestion du Trésorier Général

Les ressources humaines au 31/12/2021

Fonctionnaires DRCPN - MAD : 4

\$3 agents du CEA (3 Pôles d'activité)

\$1 agent technique au restaurant (Adjoint Technique IOM Principal 2ème classe)

✓ Salariés : 5 Employés polyvalents de restauration collective (CDI)



Réintégration au 1er septembre 2021 d'un Agent MAD ouvrier-cuisinier

Les Prestataires



• Nettoyage : Société de ménage pour l'entretien des locaux d'hébergement

Nos Partenaires









DRCPN SDPAS-BPQVT











La communication

Un site internet est mis à disposition des adhérents de l'ADASP 78 et des agents souhaitant découvrir nos activités : www.maisondelapolice.com

Nos activités

La Restauration et l'hébergement en foyer

Le bilan de l'activité de ces deux Pôles est établi conformément aux INDICATEURS fixés par la Préfecture des Yvelines dans la convention de partenariat d'objectifs et de moyens (ANNEXE 1 CPOM)

OBJECTIF	INDICATEURS		Santak a	N. F. MA	
			2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement et de masse salari	Part-des charges de fonctionnement		47.37%	49.32%	2032
daîtriser les dépenses de fonctionnement	<u>Part_ass</u> charges ae fonctionnement (Montant total des charges de fonctionnement / Montant total des charges d'exploita Part_des charges de masse salariale	tion) x 100	47.3770	79.3270	
daîtriser les dépenses relatives à la masse salariale	11.43%	7.18%			
Ressources propres	2020	2021	2022		
Développer les ressources propres (distribution automatique, activité de restauration annexe) afin de Automatique, activité de restauration annexe) afin de				13.70%	
utomatique, activité de restauration annexe) ann de enforcer l'indépendance financière	Part de la redevance sur la distribution automatique sur les ressources totales (Montant de la redevance consentie sur la distribution automatique / Montant total du chiffre d'u	(faires) x 100	13.38%	12.59%	
•	Montant des recettes liées à la restauration complémentaire / Montant total du chiffre d'a		13.65%	14.66%	
Activité de restauration – fréquentation - qualit	té de la restauration - éco-responsabilité - loi « EGALIM »		2020	2021	2022
	Variation du taux de fréquentation (Nombre de repas servis en N - nombre de repas servis en N-1) / Nombre de repas servis en N-1) x 100	Restaurant_	-47.33%	-15.54%	
Jaintenir une fréquentation élevée	Activité sociale - Part du subventionnement social de l'ADASP78 pour tout agent ayant un IM <480 - Nombre de repas subventionnés - Nombre d'agents bénéficiaires de la subvention)	Restaurant	1796 136	1575 90	
Mesurer la satisfaction des usagers	Nb de réponses satisfaites / Nb de réponses non satisfaites x100				
Maîtriser le coût de la restauration	Coût moyen de la fabrication d'un repas Coût total de la restauration (hors achat de gros équipements / Nb de repas servis x 10		56.26%	65.77%	
Développer l'utilisation de produits de qualité et de produits ssus de l'agriculture biologique au sens de la loi « Egalim »	Part des produits, de qualité, agriculture biologique ou conversion, au sens de la loi EGALIM = {Total des produits, de qualité, agriculture biologique ou conversion, servis / Total de produits servis) x 100	Restaurant	4%	7%	
issus de l'agriculture otologique au setts de la foi « egaint » de 2018 et adapter l'offre aux demandes des usagers	Nombre de repas végétarien proposé à l'année (minimum 52)	Restaurant	146	217	
					_
Développer les « circuits courts »	Part des achats en circuit court (Montant des achats de produits en circuit court / Montant total des achats de denrées alimentoires) x 100	Restaurant			
Activité de logement – optimisation, satisfaction	n et adaptation de l'offre		2020	2021	202
	Taux de satisfaction des demandes (Nombre annuel de demandes satisfaites / Nombre annuel de demandes totales) x 10	=	96%	100%	
Optimiser le taux d'occupation et la gestion du parc locatif	Taux de rotation des logements Nombre annuel total de locataires entrés / Nombre annuel total de locataires sortis	=	104.35%	95.83%	

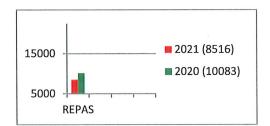


<u>Loi Egalim</u>: Malgré notre meilleur volonté et compte tenu des tarifs proposés par nos fournisseurs il nous est impossible de répondre aux objectifs demandés sans impacter le coût repas supporté par l'agent.

Enquête de satisfaction: La période COVID 19 n'est pas propice à la réalisation d'un sondage (Télétravail etc...)

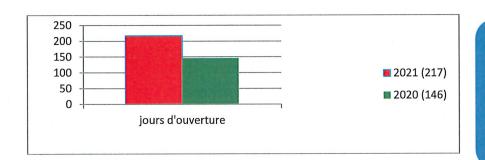
Le Restaurant en quelques chiffres...



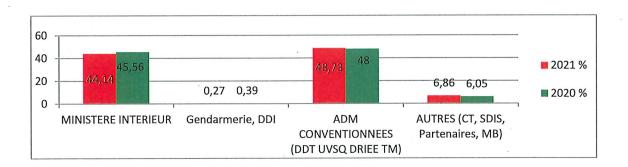




- ✓ Etat d'urgence sanitaire du 17/10/20 au 16/02/2021, prolongé jusqu'au 01/06/2021 (période transitoire de sortie d'état d'urgence sanitaire du 02/06/2021 au 31/07/2022)
- ✓ Mise en place d'une plateforme de réservation pour les repas à consommer sur place ou à emporter.
- ✓ Notre capacité d'accueil : 70 places + 25 places (terrasse) par service
- ✓ Nous privilégions le « Fait Maison » 80% de nos produits sont transformés et cuits sur place



Dont 94 jours d'ouverture exclusivement en formule « Vente à emporter » (covid)



L'hygiène alimentaire



Le laboratoire DBF, expert en hygiène et sécurité alimentaire, a la charge d'un contrôle régulier et aléatoire de notre cuisine ainsi que de la formation des personnels.

L'application de la méthode HACCP ainsi que la mise en place d'un plan de maitrise sanitaire en coordination avec le laboratoire DBF, nous permet de garantir, aux agents fréquentant le restaurant, une hygiène alimentaire de qualité.

Enquête Qualité

En raison de la crise sanitaire elle n'a pu être réalisée

Le Fonds Social Solidarité (Cf. art.8 du RI)

Dans le cadre de notre politique sociale en faveur des agents du ministère de l'Intérieur

• « Subvention sociale Adasp 78 »: 1 905.75 € contre 2 209.08 € en 2020

L'ADASP 78 a poursuivi l'aide financière aux agents les plus modestes (indice majoré ≤ à 480) afin de leur permettre de déjeuner à moindre coût.

Cette aide appelée « subvention sociale ADASP 78 » est réservé aux titulaires d'un badge au restaurant. Elle vient en complément de la subvention restauration interministérielle (PIM 1.29€).

Montant de la subvention sociale Adasp 78 en 2020 = 1.21 € contre 1.23 € en 2020

1575 Repas ont été subventionnés (1596 en 2020)

 Soutien aux amicales de police du département





En partenariat avec la DDSP 78 et conformément à la convention de gestion des distributeurs de boissons, nous avons soutenu l'activité sociale de 9 amicales de police conventionnées en leur versant jusqu'à 50% de la redevance mensuelle hors taxe.

Une convention de partenariat a été signée avec la DDSP 78, avec prise d'effet au 15/09/2021, prévoyant de nouvelles modalités d'affectation de la redevance perçue :

- 50% du montant HT sous forme de réserve pour les amicales pour le financement de projets de cohésion
- 50% du montant HT sous forme de subvention pour soutenir et financer l'activité sociale de l'ADASP 78



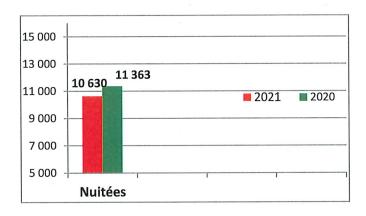
T1 / T2 / T3: 8 191 € dont 3 035€ reversés aux amicales de police.

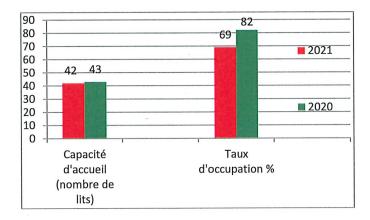
T4: 1846 € dont 893€ sous forme de réserve pour amicales de police et 952€ sous forme de subvention pour soutenir l'activité sociale de l'ADASP 78

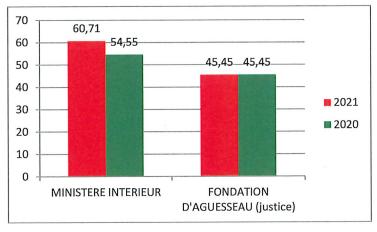
L'hébergement en quelques chiffres...

Depuis sa création, l'ADASP 78, poursuit sa mission d'action sociale dans le cadre de l'hébergement temporaire d'urgence, en proposant de façon concrète et sans délais, des solutions d'hébergement aux agents du ministère de l'Intérieur affectés dans le département où sur la région Ile de France.

L'association répond également aux sollicitations de la part des services sociaux du ministère de l'Intérieur et de la Fondation D'Aguesseau (partenaire) pour des agents se trouvant en situation difficile ou précaire.







Fréquentation en %



Afin d'améliorer les conditions d'hébergement, tout en prenant en considération les attentes des hébergés, nous avons appliqué des restrictions d'hébergement pour développer le nombre de chambres individuelles et doubles.

Au 31/12/2021, les 42 lits sont répartis en :

- 14 chambres individuelles (9 au foyer Vergennes et 5 au foyer Etape)
- 8 chambres doubles (au foyer Etape)
- 4 chambres triples (au foyer Etape)

A l'horizon du 1er trimestre 2022, il n'y aura plus aucune chambre triple et notre capacité d'accueil sera de 34 lits

Nous avons hébergé 56 agents en 2021 contre 56 en 2020.

Nous avons enregistré 23 arrivées pour 24 départs.

Travaux d'investissement:

Le Plan pluriannuel de rénovation

Ce plan mis en place depuis 2009 pour la rénovation de nos foyers, s'appuie sur trois items :

- ✓ SECURITE
- ✓ HYGIENE
- ✓ CONFORT



Ce Plan, nous permet de programmer chaque année des travaux de rénovation et d'investissement dans la mesure de nos capacités financières afin de maintenir en l'état le patrimoine qui nous est confié, mais aussi d'y apporter les améliorations nécessaires au bien-être de nos collègues Policiers et Agents du ministère de l'Intérieur.

2021 aura vu l'exécution d'un projet initié depuis plusieurs années mais non réalisé du fait de son coût élevé : le remplacement des 2 chaudières.

- Foyer 14 Vergennes : remplacement de la chaudière fuel basse température par une chaudière gaz condensation pour 15 935€.
- Foyer Etape: remplacement de la chaudière gaz simple service basse température par une chaudière gaz condensation pour 31 833.60€.

Seuls des travaux de plomberie ont été initiés sur le circuit de chauffage au foyer 14 Vergennes.

L'actualisation des travaux de mise en conformité des installations se fera au regard des préconisations de la société Véritas (vérifications réglementaires prévues courant du 1er trimestre 2022).

FOCUS sur l'ADASP 78 par le Secrétaire Général

près deux années 2020 et 2021 perturbées par la pandémie, cette année 2022 sonne un retour à une vie quasi normale, débarrassée des contraintes sanitaires parfois oppressantes qui ont pu créer un climat anxiogène dans la vie quotidienne.

Notre belle association ADASP 78 fondée en 1957 a su résister et traverser cette crise, au prix d'efforts consentis par l'équipe qui pilote la structure au quotidien et les salariés qui la font vivre. Cette pandémie et les règles sanitaires que notre restaurant administratif a dû observer ont provoqué une baisse drastique de la fréquentation fragilisant l'équilibre économique de notre structure

Je voudrais saluer Christian, Carole et Raymond, ce trio qui a permis à l'ADASP 78 de faire le dos rond et de laisser passer l'orage grâce à leur investissement de tous les instants, leur abnégation et leur envie chevillée au corps de pérenniser notre institution.

Ils ont pu compter dans cette tâche sur le soutien et l'accompagnement des administrateurs et membres du bureau qui ont fixé avec eux les grandes orientations de l'association.

Dans ce contexte, fin 2021, le Président de l'ADASP 78 m'a fait l'honneur de me proposer de prendre le relais de notre ami Raymond COZ, secrétaire général appelé à faire valoir son droit à une retraite bien méritée en février 2022.

Je souhaite ici saluer Raymond, homme de l'ombre, discret mais totalement investi dans le fonctionnement de notre institution en qualité de secrétaire général, qui a parfaitement incarné l'ADASP dans l'exercice de ses missions en matière d'hébergement mais qui a démontré sa polyvalence en donnant de sa personne pour aider sur tous les autres postes de l'association : bar, restaurant, logistique....Raymond, sois ici remercié pour tes qualités humaines et professionnelles dont tu as fait profiter l'ADASP.

J'ai donc accepté le mandat de Secrétaire Général, ce challenge proposé par notre Président mais dans une configuration différente. Etant investi par ailleurs comme leader d'une organisation syndicale sur ce département et porte-parole de cette même organisation pour l'Île de France, il m'était impossible d'occuper un poste de permanent dans l'association et d'assumer au quotidien les mêmes missions que mon prédécesseur.

Nous avons donc convenu avec notre Président d'orienter la fonction de Secrétaire Général vers un rôle plus politique. Dans cette optique je souhaite redonner de la visibilité à notre association en exerçant du lobbying auprès des partenaires institutionnels historiques.

Il est primordial de communiquer sur le savoir-faire de notre association en matière de social via la restauration collective et l'hébergement d'urgence ou temporaire de nos collègues.

Il est vital de rappeler à l'administration centrale ou préfectorale que notre association sur ce département est la seule à œuvrer pour les personnels du Ministère de l'Intérieur en offrant des solutions d'hébergement et de restauration à tarifs économiques et qu'à ce titre nous devons être mieux soutenus par les autorités de tutelle, DRCPN, Préfecture des Yvelines et Préfecture de Police.

Il est nécessaire de persuader les Directeurs des 3 grands services de police de ce département (DDSP/DRPJ/DIDPAF) qu'ils doivent via leurs services de communication ou de gestion RH communiquer auprès de leurs agents sur l'existence de notre association, ceux-ci communiquant parfois pour des services de restauration concurrents plutôt que pour notre restaurant.

Dans cette optique j'ai depuis plusieurs semaines entrepris des démarches afin que notre ADASP78 puisse être présente lors des journées d'accueil des nouveaux agents de police affectés sur le département et des gardiens de la paix sortis d'école.

L'ADASP 78 a également convaincu le DDSP78 de choisir notre association pour assurer la restauration ambulante des policiers lors de grands évènements et services d'ordre, Sommet européen ou Congrès Choose France.

Vous l'avez compris, le « faire savoir » qui parfois a pu manquer à notre association doit accompagner notre « savoir-faire ».

C'est donc résolument tourné vers cette mission de « défibrillateur » de nos partenaires institutionnels que j'ai entamé mon mandat de Secrétaire Général à l'automne 2021 et que je martèle désormais à chacune des instances paritaires Préfectorales dans lesquelles je siège comme représentant du personnel, CHSCT, CLAS et CTSD l'importance que l'administration valorise notre structure associative.

La pérennisation de notre structure et son équilibre financier passent forcément par une remontée de la fréquentation de notre restauration, nous devons donc utiliser les outils de communication externe pour rappeler notre existence aux policiers du département et entretenir les conventionnements avec les autres administrations.

Nous devons aussi réfléchir sur la baisse de l'occupation des lits des foyers par des personnels du Ministère de l'Intérieur.

Nous ne manquons donc pas d'objectifs et de chantiers pour cette année et celles qui suivent.

François BERSANI



RAPPORT DE GESTION 2021

présenté au nom du Conseil d'Administration

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Association durant l'exercice clos le 31/12/2021 et, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toute précision et tout renseignement complémentaire concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE CONSOLIDEE DE L'ASSOCIATION

L'ADASP Yvelines, Association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, sous convention de partenariat avec le ministère de l'intérieur, a poursuivi en 2021 ses objectifs principaux que sont l'hébergement social et la restauration administrative.

Dans le cadre de notre activité sociale, nous avons poursuivi l'action au restaurant en faveur des agents du ministère de l'Intérieur (périmètres DRCPN et DRH) dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 480. Cette action, financée par le fonds social, a représenté un budget de 1 905.75€ (1 575 subventions à 1.21€) et a permis aux agents de déjeuner au sein de notre restaurant à moindre coût (participation de l'agent égale à 5.40€ pour un prix du repas de 7.90€).

Nous avons également réalisé une action sociale en faveur des amicales de Police conventionnées avec l'ADASP 78. Pour les trois premiers trimestres, le fonds social a reversé 3 035€ sur 8 191€ de redevance perçue de la société exploitant les distributeurs automatiques de boissons chaudes, froides et confiseries. Suite à la signature d'une nouvelle convention de partenariat avec la DDSP 78, la totalité de la redevance perçue au titre du 4ème trimestre a été versée sur le fonds social soit 1 846€. Il constitue d'une part, une réserve aux amicales de Police conventionnées avec l'ADASP 78 pour financer leurs projets de cohésion sociale dans le département (893€) et d'autre part, un soutien à l'action sociale de l'ADASP 78 en matière de restauration collective et d'hébergement social (952€).

Situation et évolution de l'activité de l'Association au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31/12/2021 l'activité de l'Association a été la suivante :

- Augmentation de +3% des produits d'exploitation (718K€ en 2021 contre 695K€ en 2020).
- Légère augmentation de +0.50% des charges d'exploitation (691K€ en 2021 contre 688K€ en 2020).
- A noter que la diminution du coût des agents MAD (338K€ en 2021 contre 341K€ en 2020) n'a pas d'impact puis qu'elle est enregistrée dans les mêmes proportions en charges et en produits au pôle restauration.

POLE RESTAURATION

L'état d'urgence sanitaire mis en place du 17/10/2020 au 16/02/2021 et prolongé jusqu'au 01/06/2021 (période transitoire de sortie d'état d'urgence sanitaire prévue du 02/06/2021 au 31/07/2022) a eu un impact sur l'activité du restaurant.

L'ADASP 78 a maintenu les emplois malgré le contexte de crise sanitaire.

Elle a également adapté le fonctionnement de son restaurant administratif avec les nouvelles mesures définies par la crise sanitaire.

La vente à emporter, réservée uniquement aux titulaires d'un badge de restauration, mise en place depuis le 16/11/2020 a constitué notre ressource financière les cinq premiers mois de l'année. Elle a été assurée par les agents mis à disposition auprès de l'ADASP 78. Durant cette période, les salariés ont été placés dans le dispositif d'activité partielle. L'indemnisation par l'ASP au titre de cette allocation s'est élevée à 25 840€ pour la période allant du 01/01/2021 au 30/05/2021.

L'ADASP 78 a également bénéficié de l'aide aux entreprises fragilisées par la crise sanitaire COVID 19 dans le secteur de la restauration (fonds de solidarité) à hauteur de 56 185€ pour les mois de janvier à juillet ainsi qu'en septembre ainsi que des aides au paiement (URSSAF) pour 5 010€. Des exonérations de charges sociales ont été accordées à hauteur de 5 255€.

- Baisse de la fréquentation : 8 516 repas (sur place et VAE) pour 217 jours d'ouverture en 2021 soit une moyenne de 39 repas/jour contre 10 083 repas en 2020 pour 146 jours d'ouverture soit une moyenne de 69 repas/jour.
- Baisse de -16% du chiffre d'affaires (80K€ en 2020 contre 95K€ en 2020).
- Marges brutes en baisse (35% en 2021 contre 38% en 2020).
- Diminution du ticket moyen (9.36€ en 2021 contre 9.42€ en 2020).
- Hausse de +7% des produits d'exploitation (582K€ en 2021 contre 543K€ en 2020).
- Diminution de -1% des charges d'exploitations (572K€ en 2021 contre 579K€ en 2020).
- L'activité a été subventionnée en partie par la Préfecture des Yvelines pour un montant 61K€.
- Le résultat net est excédentaire de 9 429 € (contre un résultat déficitaire de 36 595€ en 2020).

POLE HEBERGEMENT

L'ADASP 78 a obtenu auprès de la Caisse d'Epargne IDF un Prêt Garanti par l'Etat de 70 000€ dont le remboursement s'effectuera à compter du 01/02/2022.

- Baisse de la fréquentation: 10 630 nuitées en 2021 contre 11 363 nuitées en 2020 soit un taux de remplissage de 69.34 % pour l'année 2021 contre 63.79% pour l'année 2020).
- Baisse de -3% du chiffre d'affaires (134K€ en 2020 contre 138K€ en 2020).
- Légère augmentation du coût nuitée (12.65€ en 2021 contre 12.19€ en 2020).
- Augmentation de +34% des produits d'exploitation (192K€ en 2021 contre 143K€ en 2020).
- Augmentation de +4% des charges d'exploitation (161K€ en 2021 contre 155K€ en 2020).
- L'activité a été subventionnée par le pôle FONDS SOCIAL en matière de d'investissement (57 835€ en 2021 contre 3 135€ en 2020).
- Le résultat net est excédentaire de 31 420€ (contre un résultat déficitaire de 12 272€ en 2020).

POLE SIEGE

- Augmentation de +200% des produits d'exploitation (12K€ en 2021 dont 8K€ de subvention du fonds social contre 4K€ en 2020) avec 50 adhérents en 2021 contre 56 en 2020.
- Augmentation de +980% des charges d'exploitation (54K€ en 2021 dont 48K€ de subvention d'investissement à l'hébergement contre 5K€ en 2020).
- Le résultat net est déficitaire de 42 279€ (contre un résultat déficitaire de 751€ en 2020).

POLE FONDS SOCIAL (entité de gestion de trésorerie)

- Diminution de -6% des produits d'exploitation (62K€ en 2021 contre 66K€ en 2020).
- Augmentation de +289% des charges d'exploitation (35K€ en 2021 contre 9K€ en 2020).
- Le résultat net est bénéficiaire de 30 167€ (contre un résultat bénéficiaire de 58 264€ en 2020).

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La convention de mise à disposition d'agents du ministère de l'Intérieur auprès de l'ADASP 78, parvenue à échéance le 30/06/2020, a été renouvelée le 07/03/2022 pour une durée de 3 ans à compter du 01/07/2020. Pour rappel, la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avait été signée le 26/04/2021 avec le préfet des Yvelines pour la période allant du 01/07/2020 au 30/06/2023.

Au 01/02/2022, l'ADASP 78 ne comptabilise plus que 3 agents mis à disposition auprès de l'ADASP 78 : 2 agents du CEA pour assurer la gestion de l'Association (pôles d'activité et vie associative) et 1 agent technique en poste au restaurant (gérant adjoint).

Activité en matière de recherche et développement

Nous vous informons que l'Association n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01/01/2022 sont les suivants :

- Poursuivre la prise de conscience de la nécessité de développer un esprit associatif dans le respect des autres et dans un esprit de cohésion.
- Perpétuer les valeurs fondamentales d'entraide, d'écoute, de partage, de solidarité et de bienveillance.
- Maintenir une gestion désintéressée de notre Association en tenant compte des missions et des objectifs définis par la Préfecture des Yvelines et le ministère de l'Intérieur (conventions pluriannuelles) en matière de restauration et d'hébergement.
- Maintenir une tarification adaptée au restaurant et à l'hébergement en respectant l'utilité sociale et non lucrative de notre Association.
- Poursuivre la politique de rénovation de nos foyers d'hébergement (retardée par la crise sanitaire).
- Maintenir la pérennité de l'Association compte tenu des contraintes économiques durant cette pandémie.
- La crise sanitaire a laissé des séquelles mais est-ce la peur de fréquenter le restaurant ou la diminution du pouvoir d'achat des agents qui a impacté le nombre de repas servis ? Nous n'avons pas la réponse. Peut-être faudrait-il diligenter une enquête de satisfaction sur les attentes de nos clients ? Peut-être faudrait-il harmoniser la prise en charge des frais de repas des agents du MI (DRCPN/DRH) dans les structures de restauration situées à Versailles et ainsi faire baisser le prix de revient d'un repas pour ces agents ?

RESULTAT - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes annuels 2021 ont été réalisés avec l'assistance d'un expert-comptable et contrôlé par un commissaire aux comptes.

L'ADASP 78 se compose de 4 pôles d'activité :

- La restauration : restaurant administratif et social.
- L'hébergement : accueil temporaire et d'urgence en foyer.
- Le siège : vie associative.
- Le Fonds Social : soutien aux projets d'action sociale (investissement, fonctionnement)

Les comptes présentés tiennent compte des 4 activités confondues.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, le montant des cotisations s'élève à 2 700 euros contre 2 970 euros pour l'exercice précédent -9.09%.

Le montant des ventes de marchandises s'est élevé à 2 753 euros contre 6 252 euros pour l'exercice précédent -55.97%.

Le montant des ventes de prestations de services s'est élevé à 211 454 euros contre 227 250 euros pour l'exercice précédent -6.95%.

Le montant des subventions d'exploitation s'élève à 460 924 euros contre 409 921 euros pour l'exercice précédent +12.44 %.

Le montant des reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges d'exploitation s'élève à 30 558 euros contre 37 138 euros pour l'exercice précédent -17.72 %.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 9 312 euros contre 11 515 euros pour l'exercice précédent -19.13%.

Les produits d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 717 700 euros contre 695 045 euros pour l'exercice précédent +3.26%.

Le montant des achats de marchandises et variations de stocks s'élève à 4 119 euros contre 5 138 euros pour l'exercice précédent -19.83%.

Le montant des achats de matières premières et variations de stocks s'élève à 31 209 euros contre 40 361 euros pour l'exercice précédent -22.68%.

Le montant des achats d'autres approvisionnements et variations de stocks s'élève à 12 627 euros contre 12 791 euros pour l'exercice précédent -12.82%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 155 558 euros contre 136 021 euros pour l'exercice précédent +14.36%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 7 909 euros contre 7 480 euros pour l'exercice précédent +5.74 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 427 960 euros contre 429 687 euros pour l'exercice précédent -0.40%.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 12 072 euros contre 19 693 euros pour l'exercice précédent -38.70%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 28 816 euros contre 27 590 euros pour l'exercice précédent +4.44%.

Le montant des autres charges s'élève à 10 926 euros contre 9 249 euros pour l'exercice précédent +18.13%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 691 196 euros contre 688 009 euros pour l'exercice précédent +0.46%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice 26 505 euros contre 7 036 euros pour l'exercice précédent +276.71 %.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de 86 euros (+43 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 26 416 euros contre +7 079 euros pour l'exercice précédent +273.16%.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de +2 321 euros contre +1 568 euros pour l'exercice précédent +48.02%.

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2021 se traduit par un bénéfice de 28 736 euros contre un bénéfice de 8 647 euros pour l'exercice précédent +232.32%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilans, comptes de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaitre un bénéfice de 28 736 euros.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

• Bénéfice de l'exercice : 28 736 euros.

En totalité au report à nouveau qui s'élève ainsi à 70 658 euros.

Compte tenu de cette affectation, les fonds propres de l'Association seraient de 963 639 euros.

ADASP Yvelines

12 rue de Vergennes 78000 Versailles Tél. 01.39.50.45.11 - Fax 01.39.50.76.35 www.malsondelapolice.com Fait à Versailles, le 01/06/2022

Le Trésorier Général De l'ADASP 787

Carole NECTOUX

Les faits marquants à retenir en 2021



♥ LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Restauration: 79 721€ contre 94 983€
Hébergement: 134 486€ contre 138 518€

• Siège: 0€

• Fonds Social: 0€

o TOTAL CONSOLIDE: 214 207€ contre 233 501€ (-8%)

♦ LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Restauration: 581 725€ contre 542 905€
Hébergement: 192 374€ contre 142 553€

• Siège : 11 968€ contre 4 520€

Fonds Social: 61 929€ contre 65 640€

o <u>TOTAL CONSOLIDE</u>: 717 700€ contre 695 045€ (+3%)

♦ LES CHARGES D'EXPLOITATION

Restauration: 571 861€ contre 579 500€
 Hébergement: 160 954€ contre 154 825€

• Siège: 54 159 contre 5 314€

• Fonds Social: 34 519€ contre 8 944€

o TOTAL CONSOLIDE: 691 196€ contre 688 010€ (+0.46%)

♥ LE RESULTAT NET COMPTABLE

• Restauration : +9 429€ contre -36 595€

Hébergement : +31 420€ contre -12 272€

• Siège : -42 279€ contre -751€

• Fonds Social: +30 167€ contre +58 264€

O TOTAL CONSOLIDE : 28 736€ contre 8 647€ (+232%)

S AFFECTATION DU RESULTAT

Affectation du bénéfice de l'exercice en totalité, 28 736€, au report à nouveau qui s'élève à 70 658€. Compte-tenu de cette affectation, les fonds associatifs de l'ADASP 78 seraient de 963 639€. Ils couvrent l'actif immobilisé (925 466€).

♦ LE PATRIMOINE

• Trésorerie (disponibilités) : 251 724€ contre 479 102€

Capacité d'Auto-Financement : 57 552€ contre 36 237€

• Valeur de l'actif immobilisé : 925 466€ contre 904 818€

Les comptes, après avoir été approuvés par l'Assemblée Générale, seront publiés au Journal Officiel.



21 avenue Saint Fiacre - 78100 Saint-Germain-en-Laye Tél: +33 (0)1 30 61 57 92

E-mail: c.chapuis@cda-conseils.com

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2021

ADASP DES YVELINES

Siège social : 12 rue de Vergennes - 78000 VERSAILLES



ADASP des Yvelines

12 rue de Vergennes 78000 VERSAILLES

À l'assemblée générale de l'Association ADASP des Yvelines,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **ADASP des Yvelines** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivi par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier arrêté le 01/06/2022 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention



comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude



significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

 il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

> Fait à Saint Germain En Laye, Le 07/06/2022

Pour la société CDA Audit, Christian Chapuis

Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

1000049 - ADASP 78

ACTIE	Exercic	e du 01/01/2021 au 31/1	2/2021	01/01/2020 au
ACTIF	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE Immobilisations incorporelles Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets et droits similaires Autres Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	2 286,00	2 286,00		
Immobilisations corporelles	201 122 54		381 122,54	381 122,54
Terrains Constructions	381 122,54 959 422,08	479 465,99	479 956,09	495 402,53
Installations techn., matériel et outil. ind.	124 248,79	121 013,42	3 235,37	5 245,87
Autres	178 612,09	117 470,07	61 142,02	23 037,04
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes		·		
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts				
Autres	10,20		10,20	10,20
TOTAL (I)	1 645 701,70	720 235,48	925 466,22	904 818,18
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours Créances	6 034,57		6 034,57	7 356,94
Créances clients, usagers et comptes ratt. Créances reçues par legs ou donations	5 324,65		5 324,65	3 971,64
Autres	344 678,94		344 678,94	450 075,78
Valeurs mobilières de placement	3 020,00		3 020,00	3 020,00
Instruments de trésorerie	240 702 50		240 702 50	476 000 14
Disponibilités	248 703,58		248 703,58	476 082,14 2 738,31
Charges constatées d'avance	4 114,41		4 114,41	
TOTAL (II)	611 876,15		611 876,15	943 244,81
Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunts (IV) Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 257 577,85	720 235,48	1 537 342,37	1 848 062,99

BILAN PASSIF

1000049 - ADASP 78

PASSIF	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
FONDS PROPRES Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecarts de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice Situation nette (sous total)	892 980,65 41 921,56 28 736,33 963 638,54	33 274,87 8 646,69 934 902,21
Fonds propres consomptibles Subventions d'investissement Provisions réglementées		
TOTAL (I)	963 638,54	934 902,21
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS Fonds reportés liés aux legs ou donations Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS Provisions pour risques Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières diverses Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance	181 518,03 12 347,20 14 502,25 354 337,77 9 432,58 1 566,00 573 703,83	25 884,36 14 402,20 21 046,10 704 615,90 85 961,22 61 251,00 913 160,78
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 537 342,37	1 848 062,99

COMPTE DE RÉSULTAT

1000049 - ADASP 78

PRODUITS D'EXPLOITATION Cotisations Ventes de biens et services Ventes de biens Dont ventes de dons en nature Ventes de prestations de service Dont parrainages 2 753,05 211 453,86	2 970,00 6 251,85 227 249,76
Ventes de biens et services Ventes de biens Ventes de biens Dont ventes de dons en nature Ventes de prestations de service 211 453,86	6 251,85 227 249,76
Dont ventes de dons en nature Ventes de prestations de service 211 453,86	227 249,76
Ventes de prestations de service 211 453,86	
Dont parrainages	
Produits de tiers financeurs	
Concours publics et subventions d'exploitation 460 923,96	409 920,81
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible Ressources liées à la générosité du public	
Dons manuels	
Mécénats	
Legs, donations et assurances-vie Contributions financières	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges 30 557,54	37 137,67
Utilisations des fonds dédiés Autres produits 9 311,91	11 515,37
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I) 717 700,32	695 045,46
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises et autres achats 46 632,65 Variation de stock 1 322,37	55 720,77 2 568,88
Autres achats et charges externes 155 558,00	136 020,72
Aides financières Impôts, taxes et versements assimilés 7 909,05	7 479,77
Salaires et traitements 427 959,73	429 687,08
Charges sociales 12 072,46 Dotations aux amortissements et aux dépréciations 28 815,81	19 693,12 27 590,15
Dotations aux provisions	
Reports en fonds dédiés Autres charges 10 925,65	9 248,80
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II) 691 195,72	688 009,29
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) 26 504,60	7 036,17
PRODUITS FINANCIERS	10.65
De participation D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	42,87
Autres intérêts et produits assimilés	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III) 86,11	42,87
CHARGES FINANCIÈRES Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées 174,96	
Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV) 174,96	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV) -88,85	42,87

COMPTE DE RÉSULTAT

1000049 - ADASP 78

	Du 01/01/21 au 31/12/21	Du 01/01/20 au 31/12/20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	26 415,75	7 079,04
PRODUITS EXCEPTIONNELS Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	4 377,30	1 567,65
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	4 377,30	1 567,65
CHARGES EXCEPTIONNELLES Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	874,00 1 182,72	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2 056,72	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 320,58	1 567,65
Participation des salariés aux résultats (VII) Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	722 163,73	696 655,98
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	693 427,40	688 009,29
EXCÉDENT OU DÉFICIT	28 736,33	8 646,69

1000049 - ADASP 78

		Information	
Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION			
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT CHANGEMENT DE MÉTHODE			
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES Var. des fonds propres avec la part liées à la générosité du public	O C		
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE			
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			3
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS			
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE	0		

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) a des impacts significatifs sur son activité.

À la date d'établissement de ses comptes, l'entité a constaté une baisse du chiffre d'affaires à la suite des différentes mesures prises par le gouvernement afin d'endiguer la propagation du virus COVID-19 particulièrement celle de confinement de la population à compter du 17 mars 2020.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Fonds Propres:

Les fonds propres comprennent notamment :

- Les Fonds statutaires sans droit de reprise :

La dotation statutaire n'a pas été mouvementée depuis de nombreuses années.

Réserve indisponible :

Une réserve indisponible est une réserve qu'un texte législatif ou réglementaire rend expressément indisponible.

- Réserves pour projet de l'entité :

Le projet de l'entité est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social.

Un certain nombre de projets dont la réalisation peut s'étendre sur plusieurs exercices, font l'objet d'affectations de ressources par l'assemblée générale.

La dotation à cette réserve et la constatation de l'utilisation des fonds se réalise lors de l'affectation du résultat annuel.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 1 800 \in HT

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions règlementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

Action sociale de proximité pour tous les fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur (DRCPN ou DRH) affectés ou résidant dans les Yvelines

L'Association "ADASP des Yvelines" a pour objet le développement de l'action sociale en faveur de ses membres et de leur famille. Elle crée et développe des actions et des oeuvres sociales, seule ou en collaboration avec des

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

organismes ayant un objet similaire.

Elle contribue à dynamiser le tissu associatif de proximité.

L'Association "ADASP des Yvelines" s'interdit de toute activité à caractère syndical, politique ou confessionnel.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'ADASP Yvelines est animée par une volonté sans faille de conduire une politique économique, sociale et solidaire de proximité en direction de tous les agents du Ministère de l'intérieur et de leur famille.

L'ADASP Yvelines a toujours privilégié la proximité et le dialogue en positionnant l'humain au centre de toutes ses décisions pour mener à bien sa mission sociale. Son objectif est de tisser un lien associatif de solidarité entre les hommes et les femmes de la police nationale; un lien reconnu indispensable par le ministère de l'intérieur. (Plan de Prévention du Suicide).

L'ADASP Yvelines, depuis 2010, est reconnue comme un acteur exclusif dans le développement de l'action sociale en matière d'hébergement et de restauration.

Les moyens mis en oeuvre :

- Restaurant social
- Hébergement
- Oeuvres sociales
- Vie associative

Les comptes annuels au 31/12/2021 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Ce sont des aides publiques dont bénéficient les associations affiliées pour leur permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions des règlement ANC n°2014-03 et 2018-06. La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en "Produits constatés d'avance", et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation ».

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

- « L'entité est désormais soumise à l'application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. »
- « L'article 611-1 de ce règlement précise les modalités de mis en oeuvre du changement de règlement qui constitue un changement de méthode comptable. »

Il n'y a pas eu de changement significatif suite au changement de méthode de présentation.

CADRE LÉGAL DE RÉFÉRENCE

- « L'association a arrêté ses comptes de l'exercice 31/12/2021 en respectant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce dernier règlement, obligatoire à compter du 1er janvier 2020, est relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations. »
- « Le tableau de variation des fonds propres fait également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et est établit conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n° 2018-06. »

1000049 - ADASP 78

CAL	DRE A		IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début	Augmen	itations
CAI	DRE A		THHOBILISATIONS		d' exercice	suite à réévaluation	acquisitions
Frais d'établissement et de développement			TOTAL				
Frais d'établissement et de développement TOTAL Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			2 680				
Terrains			381 123				
	Sur sol propre				457 347		
(0	Constructions Sur sol d'autrui Inst. générales, agencts & aménagts construct.				500 045		2 030
ELLES	Installations techniques, matériel & outillage industriels			126 831		1 928	
Inst. generales, agencts & amenagts construct. Installations techniques, matériel & outillage industriels Inst. générales, agencts & aménagts divers Autres immos Matériel de transport			nagts divers	112 065		46 688	
8	corporell		Matériel de bureau & mobilier i	nformatique	20 672		
	Y		Emballages récupérables & dive	ers			
	Avances		corporelles en cours nptes				
				TOTAL	1 598 083		50 647
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations							
FINANCIERES	Autres p						
FIN	Prêts et	autres i	mmobilisations financières		10		
				TOTAL	10		
				TOTAL GENERAL	1 600 774		50 647
CA	DRE B		IMMOBILISATIONS	Dimir par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
OR.	Frais d'é	tablisse	ment & dévelop. TOTAL				
INCORPOR.			Paranah inggananalka TOTAL		394	2 286	
N.	Terrains		'immob. incorporelles TOTAL		394	381 123	
	Terrains		Sur sol propre			457 347	
10	Constru	ctions	Sur sol d'autrui			502.075	
ELLES	Inst. ted	hniques	Inst. gal. agen. amé. cons , matériel & outillage indust.		4 511	502 075 124 249	
CORPORELLES			Inst. gal. agen. amé. divers			158 753	
8	Autres in corporel		Matériel de transport Mat. bureau, inform., mobilier		814	19 859	
	Tue ve e bil	liantiana	Emb. récupérables & divers				
	Avances		s corporelles en cours mptes				
			TOTAL		5 324	1 643 406	
RES			es par mise en équivalence				
FINANCIERES	Autres p		mobilisés				
FINA	Prêts &	autres i	mmob. financières			10	
			TOTAL			10	
			TOTAL GENERAL		5 718	1 645 702	

⁽¹⁾ Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES						
	OBILISATIONS PRTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	ement et de dév	eloppement				
Fonds commerc Autres immobili	cial sations incorpor	relles	2 680		394	2 286
		TOTAL	2 680		394	2 286
Terrains			44 362			44 362
Constructions	Sur sol prop		44 302			44 302
	Inst. généra	les agen. aménag.	417 627	17 477		435 104
Inst. technique	s matériel et ou		121 586	3 939	4 511	121 013
Autres	Inst. générales Matériel de tra	agencem. amén. nsport	53 925	669		54 594
immobs corporelles	Mat. bureau et	informatiq., mob.	20 423	250	814	19 859
	Emballages réd	cupérables divers	35 353	7 665		43 018
		TOTAL	693 275	29 999 29 999	5 324 5 718	717 949 720 235
		TOTAL GENERAL	695 955	29 999	3718	720 233
CADRE B	VEN	ITILATION DES MOU		NT LA PROVISION ATOIRES	POUR AMORTISSEN	MENTS
IMMOBILISATIONS DOTAT		DOTAT	IONS	R	EPRISES	Mouv. net des
AMORTIS		Différentiel Mode dé de durée	gressif Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de Mode durée	e dégressif Amort. fisc exception	'overcice
Frais d'établiss	ement					
Fonds commerc						
Autres immobs	incorporelles					
	TOTAL					
Terrains Sur sol pro	, ,					
Sur sol aut						
Inst. agen	c. et amén.					
Inst. techn. ma	it. et outillage					
5	, ag. am div					
Matériel tra						
E	u mobilier inf. s réc. divers					
₹ Emballages						
Frais d'acquisit	TOTAL ion de titres de					
participations						
	L GÉNÉRAL					
Total généra	l non ventilé					
CADRE C	affectant le	nts de l'exercice s charges réparties ieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émissio	n d'emprunt à é					
Drimes de rem	boursement des	obligations				

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	354,85	471,43	354,85	471,43
Matières premières	1 477,71	2 901,67	1 477,71	2 901,67
Autres approvisionnements	5 524,38	2 661,47	5 524,38	2 661,47
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	7 356,94	6 034,57	7 356,94	6 034,57

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	10		10
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér. Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices Etat & autres Coll. publiques Coll. publiques Autres impôts, taxes & versements assimilés Divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) Charges constatées d'avance	1 354 341 954 1 371 4 114	1 354 341 954 1 371 4 114	
	TOTAUX	354 128	354 118	10
(2) (3)	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques) Créances reçues par legs ou donations			

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES C	NSTATÉES D'AVANCE MONTA	ANT
Exploitation		4 11
Financières		
Exceptionnelles		
	TOTAL 4	4 11

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	2 935
Autres créances Disponibilités	342 254
TOTAL	345 188

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice						
	avant règlement ANC 2018-06	règlement'ANC 2018-06 au 01/01/2020	avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	892 980,65		892 980,65				
Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres statutaires					892 980,65	892 980,65	892 980,65
Fonds propres avec droit de reprise							
Réserves							
Report à nouveau	33 274,87		33 274,87		8 646,69		41 921,56
Excédent ou déficit de l'exercice	8 646,69	8 646,69			-8 646,69	28 736,33	-28 736,33
TOTAUX	934 902,21		934 902,21		892 980,65	921 716,98	906 165,88

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Autres emprents & etbs de créd Emprunts & Fournisseu Personnel & Sécurité so Etat & autres collectiv. publiques Dettes sur Groupe & &		181 518 12 347 14 502 6 339 8 576 369 339 054	124 017 12 347 14 502 6 339 8 576 369 339 054	56 310	1 191
	ésentative des titres empruntés onstatés d'avance	1 566	1 566		
	TOTAUX	567 081	509 580	56 310	1 191

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exer.

(2) (2) Montant divers emprunts, dett/associés

70 000

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRO	ODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation		1 566
Financiers		
Exceptionnels		
TOTAL DES PRODUITS CONST	TATÉS D'AVANCE	1 566

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 797
Dettes fiscales et sociales	345 720
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	670
TOTAL DES CHARGES À PAYER	353 187

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

LES EFFECTIFS

Aucune provision pour engagement retraite n'a été comptabilisée au 31/12/2021. Compte tenu du jeune age des salariés de l'équipe en place, l'Association n'aura pas à prévoir de décaissement pour départ à la retraite dans les 5 années à venir.

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2021 au 31/12/2021

Subvention charges de fonctionnement des mises à disposition (MAD) (Etat) :

- Exercice 31/12/2021 : 338 478 €

Partenariat social délégué par le ministère de l'intérieur à la préfecture des Yvelines au titre de la subvention de fonctionnement destinée à participer aux charges salariés privés (Etat) :

- Exercice 31/12/2021 : 61 251 € »

Subventions COVID-19: Fonds de solidarité:

- Exercice 31/12/2021 : 56 185 € Aides au paiement URSSAF : - Exercice 31/12/2021 : 5 010 €